

Association des chasseurs et pêcheurs de Gould Inc.

Ste-Marguerite de Lingwick, Qué,

Cotisations annuelles 2023

Conformément à nos règlements, les frais annuels 2023 pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2023 doivent être payés entre le 1er janvier 2023 et le 31 mars 2023. Pour l'année 2023, les frais d'adhésion sont de 450 \$ et le dépôt de clé est de 100 \$. Les frais d'adhésion pour conjoint sont de 350 \$, et l'adhésion junior (12-18 ans) et étudiant avec preuve (18-25 ans) est de 225 \$. Tous les nouveaux membres doivent être acceptés par l'exécutif. Si le membre décide de ne pas renouveler son adhésion 2022, il doit retourner la clé avant le 30 avril 2023 pour recevoir son dépôt de clé de 100 \$. Les candidatures de nouveaux membres avec dépôt de 100 \$ sont acceptées à tout moment et si elles sont acceptées par l'exécutif, elles seront ajoutées à la liste d'attente, à compter du 1er avril 2023, les nouveaux membres seront acceptés dans l'association.

Les membres des années précédentes peuvent payer en deux versements, le premier au plus tard le 31 mars et le second au plus tard le 30 juin, et les deux chèques doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2023.

Nous préférons le mode de paiement Interac mais si impossibilité par chèque :



De préférence paiement par Virement Interac à admin@gouldchasse.com

Dans l'impossibilité de payer via Interac :

Prière de faire votre chèque au nom de l'**Association des chasseurs pêcheurs de Gould** et de le faire parvenir avec votre clé à notre trésorier :

William Oliver
6 Beloeil
Mercier, QC J6R 2N3

Dans tous les cas, cochez toutes les cases applicables et veuillez joindre ce formulaire de paiement, ancienne clé et demande:

Je renouvelle mon adhésion 2023 pour 450 \$ ou 325 \$ ou 225 \$.

Je demande une clé pour 2023 pour 100 \$.

Je demande un remboursement de clé 2022 de 100 \$.

J'aimerais assister à l'assemblée annuelle.

J'accepte de fournir quatre heures de bénévolat pour l'association pendant un week-end de travail.

Signature _____

Téléphone _____

Date _____

Adressé : _____

e-mail : _____



admin@gouldchasse.com



WWW.GOULDCHASSE.COM



<https://www.facebook.com/gouldchasse>

Association des chasseurs et pêcheurs de Gould Inc.

Ste-Marguerite de Lingwick, Qué,

2023 Annual membership fees

In accordance with our regulations, the 2023 annual fee for the period April 1, 2023 to March 31, 2024 must be paid between January 1, 2023 and March 31, 2023. For the year 2023, the membership fee is \$ 450 and the key deposit is \$100. The spousal membership fee is \$ 350, and the junior (12-18 year old) and student with proof (18-25 year) membership is \$ 225. If the member decides to not renew their 2022 membership they must return the key before April 30th 2023 to receive their \$100 key deposit. New members applications are accepted at any time with deposit of \$100 and if accepted by the executive will be added to the waiting list, as of April 1, 2023 new members will be accepted into the association.

Prior years members can pay in two installments, the first no later than March 31, and the second no later than June 30, and both checks must be received by March 31, 2023.

We prefer the Interac payment method but if this is not possible by check:



De préférence paiement par Virement Interac à admin@gouldchasse.com

Unable to pay via Interac:

Please make your check payable to the l'Association des chasseurs pêcheurs de Gould and send it with your key to our treasurer:

William Oliver
6 Beloeil
Mercier QC J6R 2N3

In all cases, check all applicable and please enclose this form your payment, old key, and request:

- I renew my 2023 membership for \$450 or \$325 or \$225.
- I request a key for 2023 for \$100.
- I request a 2022 key refund of \$100.
- I would like to attend the annual meeting.
- I agree to provide four hours of volunteer work for the association during a work week-end

Signature _____

Telephone _____

Date _____

Address : _____

e-mail : _____



admin@gouldchasse.com

Website

WWW.GOULDCHASSE.COM



<https://www.facebook.com/gouldchasse>